



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Meres au foyer

Question écrite n° 5680

Texte de la question

M. Alain Marleix appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'idée de « salaire familial » qui pourrait être attribuée à la mère de famille choisissant de rester au foyer pour y élever ses enfants et donc n'exercant pas d'emploi. Cette idée de « salaire familial » développée par de nombreuses personnalités, ces derniers temps, a suscité des réactions très positives dans de nombreuses familles françaises, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. D'autre part, de nombreuses études sociologiques établissent que de nombreux « problèmes dits de société » (délinquance, violence, etc.) pourraient être plus facilement surmontés par un renforcement de la cellule familiale qu'une telle mesure impliquerait nécessairement. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en ce domaine et si des dispositions concernant l'instauration du « salaire familial » peuvent être attendues rapidement en liaison avec l'élaboration de textes importants sur la famille annoncés pour un avenir proche.

Texte de la réponse

Le redressement de notre système de protection sociale, de manière à en assurer la pérennisation, constitue actuellement un impératif pour le Gouvernement, qui a déjà mis en place une série de mesures en ce sens, dans un contexte économique particulièrement difficile. Dans ce cadre, l'action en faveur de la famille est au cœur de ses préoccupations. La famille demeure, en effet, quelle que soit sa forme, un enjeu central pour l'organisation de notre société et de son devenir, car elle constitue un maillon essentiel de la cohésion sociale. L'épanouissement de la vie familiale sera pris en compte dans tous les aspects de la politique conduite par le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, dans les différents domaines qui lui ont été confiés. Des études sont actuellement en cours, qui devraient aboutir rapidement à la présentation par le Gouvernement, d'une loi cadre qui aura pour ambition de définir une politique globale de la famille et définira les objectifs du Gouvernement dans ce domaine essentiel pour l'avenir de la nation.

Données clés

Auteur : [M. Marleix Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5680

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2866

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3903